GRANDEUR ET MISÈRE
des 200.000 indiens du Canada

L'établissement des « réserves indiennes » au Canada remonte au XVII[e] siècle, alors que les premiers échanges de territoires avaient lieu entre Indiens et Européens. Au début il s'agissait d'une concession des Indiens en faveur des nouveaux Canadiens.

Ces échanges et ces lotissements se sont poursuivis à travers les temps, au moyen de traités et de pactes, jusqu'à nos jours, pour aboutir au système actuel des réserves: on compte actuellement au Canada 2.000 lots réservés aux Indiens, totalisant une superficie de plus de 24.000 km2.

Ces réserves sont de superficie très variable, allant de l'embouchure d'une rivière riche en saumons, jusqu'à d'immenses régions des prairies exploitées par les Gens du Sang ou les Pieds Noirs. Les conditions de vie d'un village de pêcheurs peuvent différer grandement de celles d'une ferme d'élevage, mais il y a, pour l'Indien, un point de commun: c'est son chez lui; c'est un endroit où il se sent tranquille et épanoui. A l'instant où il pénètre sur sa réserve, il a conscience d'échapper à une terre étrangère où il n'est guère apprécié et où il forme une minorité.

En un sens la réserve est zone de ségrégation, mais c'est une ségrégation volontaire, à laquelle l'Indien peut échapper toutes les fois qu'il le désire. C'est une ségrégation que ses pères ont ré-

clamée, comme une protection contre la cupidité et l'exploitation de leurs nouveaux voisins, les Européens.

Les anciens Indiens ont réclamé les réserves pour se protéger; ils voulaient sauvegarder quelques-uns de leurs droits avant que le « progrès » leur ait tout enlevé. Et ce sentiment est demeuré vivace, car ils craignent encore que les Blancs ne les privent de leurs droits de réserve.

Ils vivent à part parce qu'il le veulent bien, mais il faut remédier aux conditions de vie anormales qui se trouvent sur les réserves. Les questions se présentent en grand nombre: Que faut-il faire? Qui doit le faire? Les Indiens accepteront-ils?

Le temps viendra sans doute où ils voudront s'affranchir de cette ségrégation. Autrefois ils ont demandé et obtenu la prohibition de toute liqueur alcoolique, dans le but de se défendre. Cette prohibition est maintenant levée, à la demande des Indiens: voudront-ils maintenant supprimer la ségrégation proprement dite?

Les chefs politiques canadiens s'inquiètent de la ségrégation des réserves indiennes, parce que de graves principes de démocratie sont en jeu. Ils s'intéressent également au vote des Indiens, de manière bienveillante pour sûr à cause des 18 sièges en jeu.

Un comité parlementaire, l'an dernier, a proposé d'apporter de légers changements à l'usage et au développement des réserves indiennes. A sa prochaine session, le Parlement pourrait voter des amendements considérables à « L'Acte des Indiens »: déja beaucoup de temps et d'argent on été employés à recueillir des faits et des opinions sur ce sujet.

Les législateurs, pour ce qui est des réserves indiennes, sont en face de deux possibilités:

Ils pourraient provoquer la fermeture des réserves par un travail d'érosion: par exemple en favorisant la proprieté familiale, en donnant à la ré-

serve un statut municipal, en encourageant l'établissement rural ou urbain des habitants; de façon générale en incitant les Indiens à une vie individuelle plutôt que communautaire.

Ils pourraient aussi assurer la survie des réserves en facilitant les contacts des Indiens avec leurs voisins Blancs. Dans ce cas, ils devraient assurer la formation intégrale des Indiens jusqu'à ce qu'ils atteignent le niveau des autres Canadiens en tous domaines.

Voici donc l'alternative: si le Gouvernement choisit le premier programme, il affrontera une opposition très vive de la part des Indiens; car ceux-ci n'ont pas la même attitude que nous vis-à-vis du sol: traditionnellement l'Indien juge que la terre appartient à tout le monde, ou plutôt que c'est lui qui appartient au sol natal.

La propriété du sol n'a pas d'abord pour but d'assurer un moyen de subsistance, mais de donner un chez-soi à la tribu, et c'est à titre que les Indiens l'ont défendue. Diviser la terre en petits lopins n'a pas de sens pour eux; c'est perdre le sens de l'appartenance à telle ou telle partie du sol canadien.

Les lois n'arriveront pas à changer l'esprit tribal en esprit individualiste; elles n'amèneront pas de changement social par de simples concessions de lots personnels sur les réserves. Et le grand désir de l'Indien de conserver son identité tribale explique son opposition à tout changement.

Un individu isolé peut et doit changer, mais non le groupe en tant que tel; il résistera à toute pression qui voudra le faire moins indien.

L'acceptation d'une nouvelle culture se fait au niveau de l'individu et non de la tribu, et c'est par là qu'il faut commencer pour arriver à l'intégration de l'Indien. Ce changement s'opérera tout seul, par l'acceptation de nouvelles habitudes familiales et par le rejet des comportements anciens; et ce choix devra être libre, non commandé par des lois. Chacun veut

garder le privilège de diriger librement sa vie et aucune pression ne saurait lui faire accepter des changements.

Il apportera spontanément les légers ajustements quotidiens, parfois même avec l'aide extérieure, mais aucune législation, encore une fois, ne saurait prétendre changer la personnalité de l'Indien. Et nous rencontrerons une opposition très ferme, semble-t-il, si nous attaquons le principe de base de la réserve indienne.

Et pourtant, il reste beaucoup d'espoir.

ENGOUEMENT POUR LES ÉCOLES

Jusqu'à ces dernières années, l'enseignement des écoles venait en contradiction directe, fort souvent, avec les affirmations des aînés, sur la réserve. En conséquence l'école n'était guère populaire et il soufflait un vent de pessimisme concernant l'éducation des Indiens

Puis tout à coup, sans raison apparente, ou pour des raisons connues seulement du tout en moins de dix ans. Et un immense pas en avant s'est fait dans le domaine de l'éducation.

Pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'attitude des Indiens au sujet de la vie des réserves, dans la prochaine décade?

GRANDS PROBLÈMES DES RÉSERVES

Si le Gouvernement choisissait la seconde proposition, qui nous semble la plus clairvoyante, il tenterait d'élever les conditions de vie de la réserve jusqu'aux conditions des milieux blancs, au point de vue économique et social.

Alors se pose la question: cette évolution sociale peut-elle être guidée et accélérée par des pressions extérieures? Ici encore il faut répondre « non ».

Quelques conditions défavorables doivent être changées au plus vite afin de remonter le courant

de pessimisme qui abat les jeunes: ils ne veulent pas du tout vivre comme leurs aînés. Les sociologues affirment que la vie désœuvrée, la paresse et le désordre qui règnent en tant de réserves ne sont pas imputables aux Indiens, mais au sentiment de frustration qu'ils éprouvent, en tant que groupe minoritaire à faible standard social.

Le jeune Indien veut échapper à l'ennui mortel qui règne en sa réserve. Sans doute il s'y trouve en sécurité et à l'aise mais il s'y ennuie royalement. Et les jeunes s'évadent, ils cherchent une soupape en milieu étranger, presque toujours dans les tavernes et les cinémas. Ce sont là d'ailleurs les « centres culturels » de tout rural ou de tout isolé qui vient faire un tour en ville.

PAR OÙ COMMENCER?

Tous sont d'accord sur ce point que la vie des réserves est médiocre et doit changer. Mais par où commencer ?

Si l'on accepte qu'aucun progrès durable ne peut survenir sans une vigoureuse direction de l'intérieur, et qu'aucune pression extérieure ne fera bouger les Indiens, il faut commencer par trouver et former des chefs dans le milieu lui-même des réserves.

Le premier pas, donc, sera de former des chefs parmi les jeunes, au moyen des clubs scolaires, des cours de personnalité, des études sur l'histoire des Indiens, etc. S'ils sont plus instruits que leurs parents, les jeunes Indiens pourront progressivement prendre en main l'administration des Affaires Indiennes. Ils voudront faire de leur réserve un chez-soi attrayant et prendront les moyens d'y parvenir.

L'Indien veut prendre en main ses affaires, c'est un principe même de la vie en société, mais il hésite par manque d'habitude, par peur des erreurs et du ridicule. Il importe donc d'entraîner les chefs indiens et de les encourager dans leurs premiers efforts vers le progrès.

L'INDIEN À L'HEURE DU CHOIX?

Le second pas, pour les jeunes chefs indiens, consistera à chercher ce que les Indiens désirent puis à vouloir le réaliser. Ils doivent se poser eux-mêmes cette question.

On s'est trop occupé, dans le passé, des mémoires écrits par des hommes de loi salariés, des rapports de diverses sociétés intéressées à promouvoir telle bonne cause, ou même aux déclarations de politiciens soucieux de « rendre l'Indien comme nous autres! ».

Ces solutions, souvent fort disparates, peuvent bien ne pas convenir du tout aux Indiens. Aucun étranger ne peut prétendre comprendre la mentalité de l'Indien sur sa réserve: quels sont ses sentiments profonds, et ses rêves d'avenir?

Les jeunes chefs sauront déceler les défauts d'orientation des programmes officiels; ils indiqueront au Gouvernement les grandes lignes des développements économiques et s'en feront les avocats auprès de leur peuple, en soulignant les avantages qu'en retirera la vie de la réserve.

Il revient aux Indiens, et à eux seuls, de prendre ces décisions de base qui orientent leur destinée.

LES MILLE FACETTES DE LA VIE

La troisième étape dépendra, naturellement, de la façon dont les deux autres auront été franchies. Le programme concret de chaque réserve devra être élaboré en tenant compte de la situation géographique et des besoins locaux. Il faudra créer de nouvelles professions, de sorte que le niveau de vie de chaque réserve soit sensiblement égal à celui des Blancs de la même région.

Il est évident que toutes les réserves du Canada ne sauraient arriver au même niveau de vie, c'est impossibile. Pour cette raison, il serait à souhaiter que les Gouvernements provinciaux prennent gra-

duellement une part plus directe au développement des réserves. Ils sont en effet plus au courant des problèmes locaux et pourraient, par exemple, donner un statut municipal aux réserves sans empiéter sur les droits traditionnels des Indiens.

Pour conclure, je dirais ceci: en dépit de tout l'argent que les divers Gouvernements pourraient y mettre, et malgré les opinions fort diverses et souvent contradictoires des « experts », le grand vent du changement ne peut souffler que d'un côté et c'est de celui des Indiens eux-mêmes qui doivent se donner des chefs clairvoyants et dynamiques.

J. P. MULVIHILL, o.m.i.

En marge de la conférence indienne-métisse

Citoyens de second rang?

La neuvième conférence annuelle des Indiens et Métis du Manitoba s'est déroulée le semaine dernière dans son cadre traditionnel de discours, discussions, séances d'études et cédule de résolutions.

Les organisateurs de la conférence, tenue sous les auspices du Conseil de Bien-être de Winnipeg, ont vite compris qu'ils devaient adopter une nouvelle méthode, vu le nombre toujours croissant de délégués venant de tous les coins de la province.

Jusqu'à présent les Indiens ont tenu le haut du pavé, ne laissant guère le temps ou l'occasion aux représentants des Métis de faire entendre leur voix. D'ailleurs ces derniers ne jouissent pas de la cohésion qui marque le groupe indien, uni déja au sein d'une association provinciale, soumis à une législation fé-

